

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AgroGeneration, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe concernant les risques politiques en Ukraine et l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière du groupe, d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2015

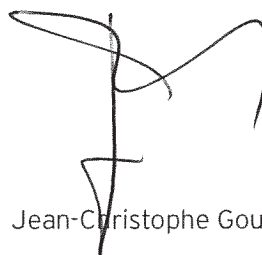
Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Goudard



Etats financiers consolidés

31 décembre 2014



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	6
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
1.1. <i>Modifications structurelles du Groupe</i>	10
1.2. <i>Informations générales et contexte</i>	10
2. PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE	11
2.1. <i>Vente de l'activité en Argentine</i>	11
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	11
3.1. <i>Risques politiques en Ukraine</i>	11
3.2. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	12
3.3. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	13
3.4. <i>Risques de liquidité</i>	13
3.5. <i>Risques de contrepartie</i>	14
3.6. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	14
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	15
4.1. <i>Test de dépréciation sur les actifs incorporels</i>	15
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	15
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres</i>	15
4.4. <i>Droit de préemption sur les locations de terrain</i>	16
5. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	16
5.1. <i>Situation géopolitique en Ukraine et financement de la campagne agricole</i>	16
5.2. <i>Acquisition d'une nouvelle filiale en février 2015</i>	16
5.3. <i>Restructuration de la dette</i>	16
(1) <i>Restructuration de la dette par émission d'obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE)</i>	17
(2) <i>Rééchelonnement du prêt accordé par BERD</i>	17
6. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES	18
6.1. <i>Référentiel comptable</i>	18
6.2. <i>Consolidation</i>	19
6.3. <i>Conversion des devises</i>	20
6.4. <i>Immobilisations incorporelles et droits au bail</i>	21
6.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	21
6.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	22
6.7. <i>Immobilisations financières</i>	22
6.8. <i>Agriculture</i>	23
6.9. <i>Subventions publiques</i>	24
6.10. <i>Stocks</i>	24
6.11. <i>Créances clients</i>	25
6.12. <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	25



6.13.	<i>Capital social</i>	25
6.14.	<i>Dettes fournisseurs</i>	25
6.15.	<i>Dettes financières</i>	25
6.16.	<i>Impôts courant et différé</i>	26
6.17.	<i>Avantages du personnel</i>	27
6.18.	<i>Provisions</i>	27
6.19.	<i>Chiffre d'affaires</i>	28
6.20.	<i>Contrats de location (le Groupe en tant que preneur de baux)</i>	28
6.21.	<i>Distribution de dividendes</i>	29
6.22.	<i>Information sectorielle</i>	29
6.23.	<i>Rémunérations en actions</i>	29
6.24.	<i>Présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie</i>	29
7.	INFORMATION SECTORIELLE	30
8.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	30
9.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32
10.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33
11.	IMPOT SUR LES SOCIETES	34
11.1.	<i>Analyse de la charge d'impôt sur le revenu (preuve d'impôt)</i>	34
11.2.	<i>Impôts différés actif et passif</i>	34
12.	STOCKS	35
13.	ACTIFS BIOLOGIQUES	35
14.	CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	38
15.	ENDETTEMENT NET	39
15.1.	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	39
15.2.	<i>Emprunts financiers et endettement net</i>	40
16.	CAPITAL SOCIAL	42
17.	PROVISIONS	43
18.	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	44
19.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	45
20.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES	46
21.	COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE	47
22.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	47
23.	RESULTAT FINANCIER NET	48
24.	ACTIVITES ABANDONNEES AU COURS DE L'EXERCICE	49
25.	RESULTAT PAR ACTION	50
26.	REMUNERATION EN ACTIONS	51
26.1.	<i>Attribution de BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise)</i>	51
26.2.	<i>Attribution de stock-options</i>	53
27.	ENGAGEMENTS	55
27.1.	<i>Engagements financiers</i>	55
27.2.	<i>Engagements liés aux activités d'exploitation</i>	55
28.	PARTIES LIEES	57
28.1.	<i>Actionnariat et Gouvernance</i>	57
28.2.	<i>Transactions avec des parties liées</i>	58
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
31.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	60



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs non courants		63 560	94 275
Immobilisations incorporelles	8	40 876	48 623
Immobilisations corporelles	9	22 181	44 953
Immobilisations financières	10	275	394
Actifs biologiques	13	228	305
Impôts différés actifs	11.2	-	-
Actifs courants		35 323	51 275
Stocks et produits finis	12	10 916	21 435
Actifs financiers	15.1	1 798	-
Actifs biologiques	13	12 093	10 398
Clients et autres créances	14	5 101	6 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.1	5 415	8 902
Actifs destinés à être cédés		-	4 092
Total actifs		98 883	145 550
Passifs et capitaux propres	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capitaux propres		6 569	51 055
Capital social	16	4 618	4 618
Prime d'émission	16	166 468	166 468
Autres réserves		(101 199)	(101 169)
Report à nouveau		(18 275)	4 283
Ecart de conversion		(23 378)	(587)
Résultat net		(21 665)	(22 558)
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		58 362	50 951
Provisions	17	-	4
Emprunts et dettes financières non courants	15.2	58 362	50 947
Impôts différés passifs		-	-
Passifs courants		33 952	43 544
Provisions	17	-	659
Emprunts et dettes financières courants	15.2	24 241	27 833
Fournisseurs et autres créanciers courants	18	8 894	9 019
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		817	817
Découvert bancaire	15.1	-	1 677
Passifs destinés à être cédés		-	3 539
Total passifs et capitaux propres		98 883	145 550



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2014	2013
Chiffre d'affaires	20	64 620	53 702
Ecart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13	12 732	698
Coûts des ventes	21	(55 679)	(54 430)
Marge brute		21 673	(30)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	21	(14 647)	(15 955)
Autres produits et charges	22	6 085	(840)
Résultat d'exploitation		13 111	(16 825)
Résultat financier net	23	(36 190)	(3 470)
Impôt sur les bénéfices	11.1	(15)	(228)
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(23 094)	(20 523)
Résultat net d'impôt des activités cédées	24	1 429	(2 035)
Résultat net de la période avant intérêts minoritaires		(21 665)	(22 558)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires			
Résultat net part du groupe		(21 665)	(22 558)
Bénéfice/ Perte imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(21 665)	(22 558)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		91 927 864	64 889 666
Résultat par action (en euros par action)	25	(0,24)	(0,35)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		91 927 864	64 889 666
Résultat dilué par action (en euros par action)	25	(0,24)	(0,35)

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2014	2013
Résultat net de la période	(21 665)	(22 558)
Autres éléments du résultat global	(22 791)	(527)
Ecart de conversion	(22 791)	(527)
Résultat global total de la période	(44 456)	(23 085)



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Autres éléments du résultat global	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1 janvier 2013*	4	89 997	(39 157)**	4 283	(60)	55 067	241	55 308
Ajustement pour reconstituer la structure du capital d'AgroGeneration ***	1 751	(38 058)	36 307	-	-	-	-	-
Contrepartie effectivement transférée à l'achat d'AgroGeneration ***	2 863	114 529	(67 554)	-	-	49 838	-	49 838
Emissions d'obligations au profit de Konkur ***	-	-	(30 770)	-	-	(30 770)	-	(30 770)
Autres variations de périmètre	-	-	88	-	-	88	(241)	(153)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(527)	(527)	-	(527)
Rémunération en actions	-	-	5	-	-	5	-	5
Auto-détention	-	-	(88)	-	-	(88)	-	(88)
Résultat net de la période	-	-	-	(22 558)	-	(22 558)	-	(22 558)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	4 618	166 468	(101 169)	(18 275)	(587)	51 055	-	51 055
Emission de nouvelles actions								
Variation de périmètre			12			12		12
Ecart de conversion ****					(22 791)	(22 791)		(22 791)
Rémunération en actions			(4)			(4)		(4)
Auto-détention			(38)			(38)		(38)
Résultat net de la période				(21 665)		(21 665)		(21 665)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	4 618	166 468	(101 199)	(39 940)	(23 378)	6 569	-	6 569

(*) Le bilan au 1^{er} janvier 2013 inclut un impact de 8,5 M€ relatif à la levée des réserves des auditeurs (4,8 M€ d'impact sur le compte de résultat et 3,7 M€ sur le "Report à nouveau" au 1^{er} janvier 2012).

(**) Harmelia (cf. Note 1.1) a adopté les normes IFRS pour la première fois au 1^{er} janvier 2011. Les regroupements de sociétés acquises avant cette date n'ont pas généré d'écart d'acquisition, car les comptes ont été préparés selon les règles ukrainiennes. A la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2011), l'écart d'acquisition estimé a été déprécié et imputé en pertes cumulées suite à un manque d'information sur la valorisation à la juste valeur des sociétés acquises. Cette dépréciation est incluse dans "Autres Réserves" au 1^{er} janvier 2011 (37 913 k€).

(***) L'acquisition inversée finalisée au 11 octobre 2013 a engendré les variations suivantes de capitaux propres :

- Ajustement du capital historique d'Harmelia dans la structure d'AgroGeneration : le capital historique du nouveau Groupe représente le nombre d'actions, le capital social et les actions propres de l'acquéreur sur le plan juridique AgroGeneration SA ;
- La contrepartie effectivement transférée à l'achat d'AgroGeneration (49 838 k€) représente la juste valeur à la date d'acquisition des participations d'AgroGeneration calculées au 11 octobre 2013 (cf. note 2.1 Affectation du prix d'achat) ;
- Emission de 40 M\$ (30,8 M€) d'obligations au profit de Konkur dans le cadre de la contrepartie versée.



Pour plus d'information, se reporter à la Note 2.1.4 des États financiers consolidés au 31 décembre 2013.

(****) Ecart de conversion

La forte dévaluation de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.2) a eu un impact significatif sur les actifs et les passifs des États financiers consolidés.

La devise de présentation des États financiers consolidés (euro) étant différente de la devise fonctionnelle des entités ukrainiennes (hryvnia ukrainienne), le Groupe a converti les éléments du compte de résultat et du bilan des entités ukrainiennes dans la devise de présentation du Groupe en utilisant la procédure suivante

- (a) au **bilan** : les actifs et passifs sont convertis au taux de change à la date de clôture (19,23 UAH/EUR) ;
- (b) au **compte de résultat** : les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice (15,68 UAH/EUR) ;
- (c) L'impact net des écarts de conversion sur les fonds propres est une **perte de 22 791 k€** et se décompose comme suit :

40 737 k€ de perte due aux prêts inter-entreprises accordés aux unités ukrainiennes en dollar et convertis dans la devise fonctionnelle (hryvnia ukrainienne) au taux de change de clôture. Ces prêts ont été traités comme faisant partie de l'investissement net (cf. Note 23) ;

2 197 k€ de profit dû à l'écart de conversion par rapport à la **perte de l'exercice actuel** découlant de la différence entre les taux d'ouverture et de clôture (15,68 UAH/EUR et 19,23 UAH/EUR, respectivement).

15 749 k€ de profit dû à la conversion des actifs nets à l'ouverture à un taux de clôture (19,23 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (11,04 UAH/EUR) : le profit s'explique par le fait que les réserves des filiales ukrainiennes sont négatives.

En 2015 le Groupe a restructuré sa dette avec comme résultat la diminution de l'endettement et l'augmentation des fonds propres (cf. Note 5.3)



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2014	2013*
Résultat net de la période		(23 094)	(22 558)
Amortissement des actifs immobilisés		7 294	6 307
Provisions		(546)	2 850
Plus- ou moins-values de cession		398	398
Résultat financier net		36 190	3 488
Impôts différés et impôt sur les sociétés		15	249
Ajustements de la juste valeur des actifs biologiques et des stocks		(2 169)	(2 507)
Dépréciation des stocks et actifs biologiques		(363)	359
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		58	(82)
Marge opérationnelle		17 783	(8 989)
Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs **		4 286	(1 070)
Variation de stocks		(4 656)	1 711
Variation d'actifs biologiques		1 952	13 146
Variation sur compte clients et autres créances ***		(713)	2 240
Impôt sur les bénéfices de société		(16)	(16)
Variation du besoin en fonds de roulement		853	13 504
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		18 636	4 515
Opérations d'investissement			
Acquisition de participations, net de trésorerie		-	(232)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 325)	(3 808)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(64)	(253)
Acquisition d'immobilisations financières		(2 030)	-
Cession de participations, net de trésorerie		1 284	-
Cession d'immobilisations corporelles		84	21
Cession d'immobilisations financières		73	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements		(2 978)	(4 272)
Opérations de financement			
Achat / vente d'actions propres		93	88
Emission d'emprunts		41 649	12 785
Remboursements d'emprunts		(37 781)	(13 594)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		(12 330)	198
Intérêts versés		(6 568)	(1 788)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(14 937)	(2 311)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(2 531)	(187)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 810)	(2 255)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	15.1	7 225	5 246
Changements de périmètre			4 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	15.1	5 415	7 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinés à être cédées			42
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies		5 415	7 225

* les chiffres 2013 incluent les flux de trésorerie des activités destinées à être cédées en Argentine.. Les chiffres 2014 n'incluent pas les flux des activités abandonnées en Argentine : flux de trésorerie liées aux opérations de 10k€ et aux opérations de financement pour (4)k€



** au bilan, le compte clients au 31 décembre 2014 inclut les avances payées aux fournisseurs liés aux intrants de la récolte 2015. Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, la variation des avances fournisseurs, qui s'élève à 367 K€ hors effets de change (flux de trésorerie positif / réduction du poste client) est présentée comme une variation du compte fournisseurs.

*** au bilan, le compte fournisseurs au 31 décembre 2014 inclut les avances versées par les clients du groupe liées aux livraisons à intervenir en 2015. Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, la variation des avances clients, qui s'élève à 611 K€ hors effets de change (flux de trésorerie négatif / réduction de la dette) est présentée comme une variation du compte clients.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 avril 2015. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe en 2014 comprennent : les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux de toutes les sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence importante. On se reportera à la Note 31 pour la Liste des entités consolidées.

1.1. Modifications structurelles du Groupe

En 2013, le périmètre de consolidation a changé suite à l'acquisition inversée (la fusion a été réalisée le 11 octobre 2013) ; voir les « Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013 ». En conséquence, c'est la société acquise sur le plan juridique (Harmelia Investments Limited, « le Groupe Harmelia ») qui a désormais le contrôle sur l'Acquéreur sur le plan juridique (AgroGeneration SA, « ancien Groupe AgroGeneration »).

Les États financiers consolidés de 2013 reflètent les données financières du Groupe Harmelia pour les 12 mois de l'année 2013 et ceux de l'ancien Groupe AgroGeneration pour les 3 derniers mois de 2013 (la fusion ayant été réalisée le 11 octobre 2013). Les États financiers consolidés de 2014 sont établis pour le groupe nouvellement combiné AgroGeneration et incluent les données financières du Groupe Harmelia et ceux de l'ancien groupe AgroGeneration pour les 12 mois de l'année 2014.

Se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2013 pour plus de détails.

1.2. Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA), inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1^{er} mars 2010.

L'adresse du siège social est 33 rue d'Artois, 75008 Paris.

La structure opérationnelle du Groupe est présentée dans la note 7.

Les informations concernant la propriété et la gouvernance sont présentées dans la note 28.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Vente de l'activité en Argentine

En novembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'arrêter l'activité d'AgerAustral en Argentine et de vendre la société. En application de la norme IFRS 5, au 31 décembre 2013, AgerAustral a été comptabilisée dans les actifs non courants détenus en vue de la vente. Au 31 décembre 2013, la direction a estimé que le prix de vente potentiel de cette société serait inférieur de 2,5 M€ à ses actifs nets, compte tenu des risques liés au taux de change et au rapatriement des capitaux propres en Argentine. En conséquence, le Groupe a comptabilisé une provision de 2,5 M€ au compte « Profit/(perte) des activités destinées à être cédées ».

Le 5 juin 2014, AgerAustral a effectivement été cédée, et au premier semestre 2014, l'opération s'est traduite par un profit de 1 018 k€ (en prenant compte de la reprise de la provision comptabilisée en 2013). En considérant le profit dégagé par l'activité au cours des cinq premiers mois de 2014 (411 k€), le résultat net de l'opération en Argentine s'élève à un profit de 1 429 k€.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Bien que l'économie ukrainienne soit réputée être une économie de marché, elle continue de présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Ces caractéristiques comprennent, sans s'y limiter, de faibles niveaux de liquidités sur les marchés de capitaux, une inflation élevée et de forts déséquilibres des finances publiques et du commerce extérieur.

En 2014, la situation politique et économique de l'Ukraine s'est significativement détériorée. L'instabilité politique et sociale, associée à l'annexion illégale par la Russie de la Crimée et au conflit armé avec les séparatistes des régions de Donetsk et Lugansk soutenus par la Russie, a abouti à une très forte détérioration des relations politiques et économiques entre l'Ukraine et la Russie. Ces facteurs ont contribué à la détérioration des indices économiques clés, l'augmentation du déficit public, l'épuisement des réserves change de la Banque Nationale d'Ukraine, et à la poursuite de la dégradation de la notation de la dette souveraine ukrainienne.

Entre le 1^{er} janvier 2014 et la date de publication des présents états financiers consolidés, la hryvnia ukrainienne (l'« UAH ») a perdu environ 60 % de sa valeur par rapport aux principales devises étrangères selon les taux de change UAH/USD et UAH/EUR de la Banque nationale d'Ukraine (la « BNU »). La BNU a mis en place des restrictions sur l'achat de devises étrangères et les règlements transfrontaliers et imposé la conversion obligatoire des revenus en devises étrangères en hryvnia ukrainienne.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Le Gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union européenne, à mettre en œuvre une série de réformes visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement.



La stabilisation de l'économie ukrainienne dans un avenir proche dépend du succès des actions entreprises par le Gouvernement et l'obtention d'un soutien financier continu de la part des bailleurs de fonds internationaux et des institutions financières internationales.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où existe un risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire. Au 31 décembre 2014, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 23 075 k€. En 2015, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv portent sur une superficie de 63 859 ha (semis d'hiver : 36 096 ha, semis de printemps : 27 763 ha).

La direction de la société surveille les évolutions actuelles de son environnement et prend les mesures appropriées pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro (EUR), du dollar américain (USD) et de la hryvnia (UAH).

Activités en Ukraine

La Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé, à compter du 9 juillet 2012, le taux de change USD/UAH au taux de 7,993 UAH pour 1 USD. Le 6 février 2014, cette mesure a été levée et la BNU a mis fin à son soutien du taux de change de la hryvnia. Combinée à la situation économique en cours, cette mesure a entraîné une chute du taux de change de la hryvnia, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin de l'exercice comptable et même 23,44 UAH/USD au 31 mars 2015.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. Par conséquent, AgroGeneration se voit dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie en partie d'une couverture naturelle sur le risque de change lié aux variations de la hryvnia par rapport au dollar américain. En effet, dans le cadre de ses opérations en Ukraine, les revenus des récoltes et certains des coûts de production (semences, produits chimiques, pesticides etc.), même s'ils sont libellés en hryvnia, sont influencés par les prix en dollar américain des matières premières cotées sur les marchés mondiaux. Dans le cas où le prix local s'ajusterait avec retard sur le marché international, le Groupe a suffisamment de capacité de stockage pour retarder les ventes. Enfin, le risque de change lié aux crédits de campagne libellés en dollar américain est en partie couvert par les ventes export libellées en dollar.



Dette financière

Analyse de la sensibilité aux risques des taux d'intérêt

Si les taux d'intérêt (pour les prêts à taux variable et taux fixe) au 31 décembre 2014 avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 792 k€ (2013 : 776 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2014 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires sont peu importants.

Si, au 31 décembre 2014, la hryvnia avait diminué / augmenté de 10 % vis-à-vis du dollar, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'exercice aurait été plus faible / plus élevé de 5 996K€.

3.3. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et des capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à un taux d'environ 30 % à 40 % de sa production préalablement à la récolte. Au 31 décembre 2014, le Groupe n'a pas signé de ventes à terme relatives à la récolte 2015.

3.4. Risques de liquidité

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie sont concentrées dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe a remédié à ce caractère saisonnier en achetant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production pendant



toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa Bank, qui a accordé une ligne de crédit renouvelable à court terme d'un montant 35 M\$ d'ici 2019, débloquée en plusieurs échéances. Pendant le second semestre 2014, le Groupe a remboursé ses emprunts à Crédit agricole, Raiffeisen et BNP, ainsi que la ligne de crédit d'Alfa Bank pour la campagne 2013/2014. Aux mois d'octobre, novembre, décembre 2014 et février 2015, Alfa Bank a octroyé 23 M\$ pour le financement de la campagne 2014/2015.

En sus des éléments ci-dessus, le Groupe met en place d'autres sources de financement, par exemple le paiement préalable de contrats à terme et l'utilisation de billets à ordre garantis pour payer certains de ses fournisseurs d'intrants. Ces sources de financement additionnelles permettront de poursuivre les opérations habituelles de la saison de récolte avec plus de souplesse.

Finalement, dans le cas peu probable où le Groupe ne serait pas en mesure d'obtenir un financement additionnel de la part d'Alfa et/ou d'autres sources, l'apport de fonds assuré à ce jour lui permettrait néanmoins toujours d'achever avec succès sa campagne de semis et, dans le pire des cas, d'obtenir seulement des rendements plus faibles après les semis. Bien que cette situation puisse éventuellement conduire à une rentabilité inférieure à celle espérée, elle n'est pas considérée comme un risque substantiel pour la poursuite de l'activité de la Société.

3.5. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières (les banques locales), et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les paiements en souffrance et les engagements envers des tiers. Les risques liés aux créances ne résident pas dans une contrepartie particulière. Bien que la société reçoive des lignes de crédit auprès de nombreux fournisseurs d'intrants au cours de la campagne agricole, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable par la société, parce que le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

3.6. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. A ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.



4. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux règles de l'IFRS impose le recours à certaines évaluations de comptabilité critiques. Elle exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, c'est-à-dire les domaines dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les actifs incorporels

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières [cf. note 8]).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont évalués à leur juste valeur moins les coûts jusqu'au point de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2014 avaient été 10 % supérieures/inférieures, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 2 921 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en "Produits agricoles" sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur ou le prix du marché à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour le prix de marché à la date de clôture du bilan, est déterminée d'après les prix réels sur les principaux marchés et d'après les prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action. Les hypothèses et la méthode utilisées pour les rémunérations en actions au sein du Groupe sont détaillées dans la note 26 « Paiements fondés sur des actions ».



4.4. Droit de préemption sur les locations de terrain

Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, concernant aussi bien les Ukrainiens que les étrangers, il a été décidé de comptabiliser les baux fonciers en locations simples et de ne pas prendre en compte les droits préemptifs d'acquisition des terres au terme du bail dans l'évaluation de la qualification du bail. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'Etat et le marché foncier. Cette échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

5.1. Situation géopolitique en Ukraine et financement de la campagne agricole

Les événements géopolitiques survenus en Russie et en Ukraine au début de l'année 2015 n'ont pas affecté les opérations agricoles du Groupe. Ils ont cependant eu un impact sur la durée des discussions avec nos partenaires bancaires pour le financement de la prochaine campagne.

5.2. Acquisition d'une nouvelle filiale en février 2015

En février 2015, le Groupe a acquis 100% des titres de la société Tornado Agro Holding pour 1,3 M€. L'acquisition a été financée par le cash flow opérationnel (0,3 M€ payé en Février 2015 et 0,05 M€ payable mensuellement jusqu'en décembre 2016). Cette acquisition va permettre à la société d'augmenter ses capacités de stockage puisque la société acquise détient un silo à grain d'une capacité de 39,100 tonnes (soit 2 blocs d'une capacité de 12 kt chacun, et reliés à des silos d'une capacité de 7 kt chacun). Le silo était loué par le Groupe via un contrat de leasing depuis Août 2011.

5.3. Restructuration de la dette

Le 30 décembre 2014, AgroGeneration a annoncé un plan de restructuration de sa dette, consistant à :

- convertir les obligations cotées et non-cotées de la Société en Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE), qui seront en grande partie comptabilisées en fonds propres ; et
- restructurer le prêt accordé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("BERD"), principalement en obtenant une dérogation aux ratios financiers existants, le rééchelonnement du prêt accordé et la fixation de nouveaux ratios financiers à l'avenir.

Le 31 Mars 2015, le plan de restructuration a été accompli avec succès avec les résultats suivants.



(1) Restructuration de la dette par émission d'obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE)

Le 31 mars 2015, le Groupe a finalisé la restructuration de sa dette, qui s'est traduite par l'émission de 595 753 OSRANE ("Obligations") d'une valeur nominale de 100 € par OSRANE, porteuses d'un intérêt au taux annuel de 8 % payable, deux fois par an (aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre).

Ces obligations seront remboursées à l'échéance, le 1^{er} avril 2019, en 192 actions nouvelles ou existantes par OSRANE. A chaque date de détachement du coupon, les porteurs d'obligations pourront opter pour un remboursement anticipé et seront éligibles à l'attribution d'actions bonus (quatre actions supplémentaires par OSRANE et pour chaque semestre restant). Le nombre maximal d'actions converties à la date du remboursement anticipé est limité à 220 actions par OSRANE.

Ces nouveaux instruments financiers ont été émis assortis de droits préférentiels de souscription ("Droits Préférentiels de Souscription") pour les actionnaires existants. Les obligations ont été souscrites pour une partie en numéraire (pour 1 878 200), et pour une autre partie (57 697 100 €), par compensation de créances, y compris celles des porteurs d'obligations cotées, Konkur Investments Limited et Cordial Consulting Limited.

Les obligations OSRANE sont cotées sur le marché réglementé d'Alternext Paris à compter du 31 mars 2015 sous le code ISIN FR0012600872.

De par leur nature d'instrument hybride, les OSRANE vont permettre au Groupe de réduire significativement sa dette obligataire (représentant un montant de 55 554 K€ au 31 décembre 2014). En 2015, environ 75 % de la valeur des OSRANE seront comptabilisées en fonds propres et environ 25 % en dettes.

(2) Rééchelonnement du prêt accordé par BERD

Le 15 Janvier 2015, le Groupe a signé un avenant à la convention de prêt avec une date effective à compter du 31 Mars 2015, qui comportait les éléments suivants:

- Le prolongement du délai de remboursement de prêt pour une année (nouveaux termes: dix versements semi-annuels à compter du 1er Mars 2016 avec le remboursement final le 3 Septembre 2020);
- Modifications de définitions et de calculs de ratios pour covenants financiers;
- Augmentation de la partie fixe de taux d'intérêt de 8% à 8,5%.



6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référentiel comptable

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS), émises par le Conseil international des normes comptables (International Accounting Standards Board, IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2014. Elles comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (International Financial Reporting Interpretations Committee, IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe incluent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de toutes ses filiales au 31 décembre 2014. Les États financiers des filiales sont établis pour la même période comptable que ceux de la société-mère et se fondent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes comptables IFRS utilisées par AgroGeneration dans l'établissement de ces États financiers consolidés au 31 décembre 2014 sont les mêmes que celles utilisées pour les États financiers présentés pour 2013, à l'exception de celles qui concernent de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations ou des normes ou interprétations amendées, dont le détail est fourni ci-dessous.

(a) Normes et amendements d'application obligatoire dans l'Union européenne pour les exercices financiers se terminant au 31 décembre 2014, et qui peuvent avoir un effet sur les États financiers du Groupe

- IFRS 10 États financiers consolidés
- IFRS 11 Accords conjoints
- IFRS 12 Informations sur les participations dans d'autres entités
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendement à la norme IFRS 1 : Première adoption des IFRS : prêts publics
- Amendement à la norme IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir - Compensation des actifs financiers et des passifs financiers
- Amendement à la norme IFRS 1 : Première adoption des IFRS : hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 (publiées par l'IASB en mai 2012)
- Amendement à la norme IAS 36 : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendement à la norme IAS 39 : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendement à la norme IFRS 10, IFRS 12 and IAS 27 : Entités d'investissement
- Amendement aux normes IFRS 10, IFRS 11 and IFRS 12 : États financiers consolidés, partenariats, informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : dispositions transitoires
- Amendement à la norme IAS 32 Instruments financiers : présentation - Compensation des actifs financiers et des passifs financiers



L'application de ces normes et amendements n'a eu aucun impact important sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2014.

(b) Normes et interprétation publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne (l'application des textes suivants publiés par l'IASB n'est pas encore obligatoire pour les exercices fiscaux se terminant au 31 décembre 2014) :

- L'interprétation IFRIC 21 Droits ou taxes
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2011-2013

L'impact potentiel des normes suivantes fait actuellement l'objet d'un examen.

(c) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais qui n'ont pas encore été approuvées par l'Union Européenne

- IFRS 14 Comptes de report réglementaires
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- Amendement à la norme IAS 16 et IAS 41 : Agriculture : actifs biologiques producteurs (annoncé le 30 juin 2014)
- Amendement à la norme IAS 16 and IAS 38 : Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (annoncé le 12 mai 2014)
- Amendement à la norme IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune
- IFRS 9 Instruments financiers
- Amendement à la norme IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2012-2014
- Amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation
- Amendement à la norme IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir
- Amendement aux normes IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Amendement à la norme IAS 19 : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel

6.2. Consolidation

L'ensemble des soldes et transactions intra-Groupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intra-Groupe, sont éliminés en totalité. Les filiales sont consolidées de la date d'acquisition, correspondant à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation au 31 décembre 2014.



(a) Filiales

Les États financiers consolidés incluent toutes les filiales d'AgroGeneration. Les filiales sont toutes les entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par AgroGeneration lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis immédiatement sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les regroupements de sociétés sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise, par laquelle tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et de passif éventuel encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'AgroGeneration (date d'acquisition). Le prix d'un regroupement de sociétés est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif remis au vendeur, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange. Tout excédent du prix du regroupement de sociétés par rapport à la juste valeur des éléments identifiables d'actif net acquis, des éléments de passif ou de passif éventuel constatés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, l'écart résiduel est immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

(b) Participations minoritaires

Conformément à la norme IAS 27, les acquisitions de participations minoritaires hors de la période de rachat n'engendrent pas d'écart d'acquisition et sont comptabilisées directement dans les réserves du Groupe et des participations minoritaires.

6.3. Conversion des devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la monnaie utilisée dans leur environnement économique respectif (« monnaie fonctionnelle »).

La monnaie fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), et celle des filiales ukrainiennes est la hryvnia (UAH).

La monnaie de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en monnaie étrangère

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en monnaie fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés au compte de résultat en résultat financier, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.



(c) Conversion des états financiers exprimés en monnaie étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2014) sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Les taux de change utilisés pour la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes et argentines sont les suivants :

Unité monétaire pour € 1	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Moyen	Cloture	Moyen	Cloture
Hryvnia Ukrainienne (UAH)	15,6833	19,2329	10,6157	11,0415
Dollar Américain (USD)	1,3287	1,2197	1,3281	1,3814

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« NBU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de change de clôture.

6.4. Immobilisations incorporelles et droits au bail

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement d'entreprises. L'amortissement des droits au bail est calculé par la méthode linéaire, en utilisant la durée de vie résiduelle moyenne jusqu'au terme du contrat de location.

Au 31 décembre 2014, le terme résiduel moyen d'amortissement des droits au bail est de 7,5 ans.

6.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, diminuée des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés.



La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 40 ans
- Machines et outillages : 5 à 20 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 20 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leurs valeurs résiduelles et leurs durées d'utilité sont réexaminées et ajustées si nécessaire à chaque date de clôture du bilan.

La valeur comptable d'une immobilisation est immédiatement enregistrée à sa valeur recouvrable, lorsque cette valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

6.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs susceptibles d'être dépréciés font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des événements ou des changements d'environnement économique indiquent que la valeur recouvrable est inférieure à la juste valeur. Une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de l'actif à hauteur de sa valeur recouvrable. Ce montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont groupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie). Les actifs non financiers, autres que l'écart d'acquisitions, font l'objet de test de dépréciation à chaque date de clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

6.7. Immobilisations financières

Le Groupe dispose des immobilisations financières suivantes : (a) prêts et créances, et (b) actifs disponibles à la vente. La classification dépend de la finalité pour laquelle l'actif financier a été acquis. La direction détermine la classification de ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale. La date de comptabilisation de l'acquisition ou de la cession d'un actif financier correspond à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

(a) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances de paiement fixes ou variables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés en actifs courants, sauf ceux dont la maturité est supérieure à 12 mois après la date de clôture, qui sont comptabilisés en actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés en créances clients et en autres créances au bilan.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



(b) Actifs financiers détenus en vue de la vente

Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne sont pas classés dans l'une des autres catégories du bilan. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction a l'intention de céder son investissement dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes.

Lors de leur comptabilisation initiale, les investissements sont évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas réévalués par des gains et des pertes comptabilisés en résultat. Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont comptabilisés à la juste valeur lors d'un exercice ultérieur. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à recevoir des flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que le Groupe a transféré les risques et les avantages liés aux actifs financiers.

6.8. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 "Agriculture".

L'*activité agricole* est définie comme une activité qui transforme des actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Les *actifs biologiques* sont des plantes cultivées en vue d'une vente future, autrement dit, des plantes en terre, ou bien des animaux d'élevage.

Les *produits agricoles* sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage ; ce sont soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de récolte, sauf lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable.

La juste valeur des animaux d'élevage se fonde sur le volume attendu de lait produit au cours des vies productives des laitières et du volume de viande attendu lors de l'abattage, sur les prix respectifs attendus, sur les vies productives moyennes attendues des animaux et sur les coûts de production futurs.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2014, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

- (i) pour déterminer les prix



- Évaluation, par la Direction, des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été réduits par les coûts de livraison FOB et les coûts de transport.

(ii) pour déterminer les rendements

- Évaluation, par la Direction, des rendements futurs des récoltes, en se fondant sur les données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Etant donné la nature de ces paramètres entrants, cette juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations pourrait conduire à la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que "Produits finis" et valorisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur à la date de la récolte et la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur nette réalisable est présentée sous forme d'une dépréciation de stock ("Changement de la juste valeur des produits finis", cf. note 13).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte, puis leur valeur nette réalisable, sont déterminées d'après les prix réels sur les principaux marchés et d'après les prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (au 31 décembre, cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc.) Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques encourus par le Groupe.

6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe reconnaît cette subvention en résultat lorsque les conditions relatives à l'obtention de cette subvention publique sont réunies (subventions environnementales d'aide locale). Avant la réalisation de ces conditions, l'aide perçue est comptabilisée au bilan en dettes.

6.10. Stocks

(a) Matières premières et autres approvisionnements

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est déterminé en utilisant la méthode du « coût moyen pondéré ». La valeur nette de réalisation est le prix de vente aux conditions normales du marché, moins les coûts de la vente.



(b) *Produits finis (produits agricoles)*

Cf. note 6.8 (b) – Agriculture.

(c) *En-cours*

Cf. note 6.8 (c) – Agriculture.

6.11. Créances clients

Les créances sont initialement évaluées à la juste valeur et subséquentement évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe des preuves objectives que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes qui lui sont dues dans les conditions initialement prévues. Les difficultés financières significatives d'un client, la probabilité qu'un client fasse faillite ou connaisse une réorganisation financière, les difficultés de paiement, constituent des indicateurs de perte de valeur. Les difficultés de paiement sont estimées séparément sur chacun des marchés sur lesquels le Groupe opère.

6.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et d'autres titres hautement liquides ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition.

Pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme décrits ci-dessus et diminués des découverts bancaires.

6.13. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction sur la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

6.14. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur puis évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

6.15. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les dettes financières sont ensuite évaluées à coûts amortis, les différences entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et les remboursements sont comptabilisés en résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en dettes à court terme, à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de reporter le règlement au moins 12 mois après la date de clôture des comptes.



6.16. Impôts courant et différé

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable. La direction revoit périodiquement les positions fiscales retenues dans les cas où la réglementation fiscale est sujette à des interprétations et constitue des provisions lorsque cela est approprié, sur la base des montants estimés comme devant être payés aux autorités fiscales.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2014 est de 33,33 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

L'impôt différé est déterminé en utilisant le taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués quand l'impôt différé actif sera utilisé ou quand la dette d'impôt différé sera réglée.

L'impôt différé actif est comptabilisé lorsqu'il est probable que de futurs bénéfices taxables permettront d'utiliser les différences temporelles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas pris en compte si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif correspondant à une transaction qui n'est pas une combinaison d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une société agricole bénéficie du régime spécial d'impôt sur les sociétés et du régime de TVA privilégié décrits ci-après.

- Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste "Coût des ventes".
- Régime de VAT privilégié :
 - Les dépenses sur les recettes et les actifs sont comptabilisés hors TVA, sauf si la TVA encourue lors de l'achat de biens ou de services n'est pas récupérable auprès de l'administration fiscale, auquel cas elle est comptabilisée comme faisant partie du prix d'achat des biens ou comme faisant partie de la dépense applicable. Les créances, les dettes, les paiements à l'avance effectués et les avances reçues sont comptabilisés TVA incluse.
 - Le montant net de TVA récupérable ou payable à l'administration fiscale est inclus comme faisant partie d'autres actifs à court terme ou passifs à court terme dans le bilan.
 - Les entités éligibles au régime de TVA privilégié transfèrent la TVA nette payable sur des comptes bloqués spéciaux et sont autorisées à utiliser les fonds accumulés sur ces comptes pour l'achat de biens et de services liés à leurs activités agricoles, au lieu de reverser ces sommes au budget de



l'État, comme cela est exigé pour les autres contribuables. En même temps, ces entités ne sont pas autorisées à demander un crédit de TVA net pour un remboursement sur le budget de l'État. Le montant net de TVA payable, établi au niveau de l'entité, est constaté comme recette différée sur les subventions gouvernementales dans le bilan jusqu'au moment où l'entité en question encourt des dépenses admissibles, après quoi le montant [de TVA] correspondant est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que recette provenant de subventions gouvernementales.

Parmi les 26 entités juridiques que le Groupe contrôle en Ukraine au 31 décembre 2014, 15 sont impliquées dans la production agricole et sont éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2014 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

6.17. Avantages du personnel

(a) Retraites

Le Groupe n'a pas de régime de retraite propre. Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des réserves pour la retraite de son personnel en versant sur base obligatoire des cotisations à des organismes extérieurs, tels que des caisses de retraite. Les cotisations versées aux fonds de pension locaux sont traitées comme des avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Des indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement retraite en échange à ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités ayant une échéance supérieure à 12 mois après la date de clôture sont actualisées.

6.18. Provisions

Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité d'une sortie de fonds est déterminée en considérant les différentes obligations dans leur ensemble. Une provision est comptabilisée même si, parmi des obligations similaires, la probabilité d'une sortie de fonds liée à une obligation en particulier est faible.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses estimées nécessaires à l'extinction des obligations en utilisant un taux d'intérêt avant impôt reflétant les conditions de marché à la date de clôture et les risques spécifiques aux obligations. Les augmentations de provision dues à l'écoulement du temps sont comptabilisées en charges d'intérêt.



6.19. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de prestations de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe ne comprennent pas la TVA collectée à l'occasion des ventes (autres produits d'exploitation) réalisées par les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des sociétés agricoles dans ce pays (Note 6.16 (b)).

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intra-Groupe.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque leur montant peut être mesuré de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et que les critères spécifiques à chaque activité du Groupe décrits ci-dessous ont été respectés. La valeur des produits des activités ordinaires n'est pas considérée comme mesurable de façon fiable tant que les engagements liés à la vente n'ont pas été tenus. Le Groupe base son estimation sur les résultats historiques en prenant en compte le type de client, le type de transaction et les spécificités de chaque arrangement.

L'essentiel des produits des activités ordinaires du Groupe résulte de la vente de produits agricoles. Les produits agricoles sont sujets à des contrôles de qualité au moment de la vente. Les produits de la vente de produits agricoles sont reconnus après obtention des contrôles de qualité.

Les produits des dividendes reçus sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement des dividendes est établi.

6.20. Contrats de location (le Groupe en tant que preneur de baux)

Les contrats de location pour lesquels une portion significative des risques et des avantages liés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en suivant une méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations pour lesquels les risques et avantages liés à la propriété sont en substance transférés au preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. A la signature du contrat de location, le Groupe reconnaît au bilan l'actif acquis sur la base du contrat de location-financement (cf. note 9) et la dette relative (cf. note 27.1) pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs acquis au titre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée de vie ou, si elle est inférieure et si le Groupe n'est pas raisonnablement certain qu'il obtiendra la propriété du bien à la fin du contrat, sur la durée du contrat de location.



6.21. Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires du Groupe est comptabilisée en dettes dans les États financiers du Groupe sur l'exercice durant lequel l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la distribution de dividendes.

6.22. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits ou de prestations de services et qui est sujet à des risques et des résultats différents de ceux des autres secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels sont présentés en note 7, de manière cohérente avec le *reporting* interne présenté au Conseil d'administration.

6.23. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est comptabilisée en charges dans le compte de résultat de l'exercice et en d'autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

6.24. Présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie

Le Groupe présente son État des flux de trésorerie en utilisant la méthode indirecte.



7. Information sectorielle

En 2014, après la vente de ses activités en Argentine, le groupe AgroGeneration a un seul secteur opérationnel en Ukraine, composé de 26 entités juridiques agricoles déployant leurs activités sur environ 120 000 hectares de terres.

8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Ecart d'Acquisition (1)	Droits au bail (2)	Autres (3)	Total	Ecart d'Acquisition (1)	Droits au bail (2)	Autres (3)	Total	Ecart d'Acquisition (1)	Droits au bail (2)	Autres (3)	Total
1 janvier, 2013	699	4 311	152	5 162	-	(427)	(47)	(474)	699	3 884	105	4 688
Variation de périmètre	33 682	11 182	512	45 376	-	-	(181)	(181)	33 682	11 182	331	45 195
Acquisition	-	-	253	253	-	-	-	-	-	-	253	253
Dépréciation	-	-	-	-	-	(950)	(127)	(1 077)	-	(950)	(127)	(1 077)
Variation de taux de change	(31)	(421)	(31)	(483)	-	19	52	71	(31)	(402)	21	(412)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassifications dans les actifs détenus en vue de la vente	-	-	(70)	(70)	-	-	46	46	-	-	(24)	(24)
31 décembre, 2013	34 350	15 072	816	50 238	-	(1 358)	(257)	(1 615)	34 350	13 714	559	48 623
Variation de périmètre	-	-	4	4	-	-	-	-	-	-	4	4
Acquisition	-	-	64	64	-	-	-	-	-	-	64	64
Dépréciation	-	-	-	-	-	(1 694)	(99)	(1 793)	-	(1 694)	(99)	(1 793)
Variation de taux de change	(285)	(6 472)	(246)	(7 003)	-	892	90	982	(285)	(5 580)	(156)	(6 021)
Cessions	-	-	(19)	(19)	-	-	18	18	-	-	(1)	(1)
Autres mouvements	-	124	(149)	(25)	-	-	25	25	-	124	(124)	-
31 décembre, 2014	34 065	8 724	470	43 259	-	(2 160)	(223)	(2 383)	34 065	6 564	247	40 876

(1) L'écart d'acquisition se compose de :

- 334 k€ issu de l'acquisition de Barvenkovskaya
- 49 k€ issu de l'acquisition de Vybor
- 33 682 k€ issu de la consolidation de l'ancien Groupe AgroGeneration le 11 octobre 2013 (cf. Note 2.1).

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Le Groupe vérifie chaque année si les écarts d'acquisition ont été amortis. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) utilisée pour le test de dépréciation des écarts d'acquisition a été déterminée comme étant égale au secteur d'exploitation "Ukraine" (Note 7).

Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminées en se fondant sur des calculs de valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés



(FTA), fondée sur les prévisions d'exploitation. Pour la vérification de vraisemblance, les principales hypothèses faites et le montant total recouvrable obtenu ont été comparés avec la Capitalisation boursière.

L'évaluation se fondait sur les *hypothèses clés* spécifiques détaillées ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation faite à ce jour par la direction à la date des présents États financiers consolidés :

- les prévisions de flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices financiers reposent sur le budget 2015 ;
- en l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie attendus qui sont engendrés au-delà des horizons de planification sont planifiés en utilisant l'horizon de planification de l'exercice précédent ;
- les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 19 %, qui représente le CMPC (WACC) du Groupe ;
- une croissance à l'infini de 2,0 % a été utilisée pour le calcul de la valeur terminale au 31 décembre 2020.

Une analyse de sensibilité a été effectuée, notamment sur le CMPC et sur la croissance à l'infini. Aucun changement raisonnable des hypothèses n'engendrerait de risque de dépréciation.

(2) Droits au bail et autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2014, la valeur nette comptable des droits au bail sur les terrains représente 6 564 k€ et est principalement liée à l'allocation de prix d'acquisition de la juste valeur d'AgroGeneration pour les contrats de location de terrain.

Le parc de terrains total d'AgroGeneration comporte environ 63 000 ha.

(3) Les autres immobilisations incorporelles incluent des progiciels d'administration et d'exploitation.



9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements			Valeur nette			
	Constructions	Machines agricoles et autres	En cours et préparations	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	En cours et préparations	Total
1 janvier, 2013	4 105	22 459	2 583	29 147	(996)	(6 459)	(7 455)	3 109	16 000	2 583	21 692
Variation de périmètre	10 478	17 555	520	28 553	(287)	(1 717)	(2 004)	10 191	15 838	520	26 549
Acquisition	1 040	2 654	114	3 808	-	-	-	1 040	2 654	114	3 808
Dépréciation	-	-	-	-	(877)	(4 353)	(5 230)	(877)	(4 353)	-	(5 230)
Variation de taux de change	(522)	(1 466)	(44)	(2 032)	85	495	580	(437)	(971)	(44)	(1 452)
Cessions	(70)	(510)	(43)	(623)	8	197	205	(62)	(313)	(43)	(418)
Autres mouvements	2 255	195	(2 252)	198	(3)	(190)	(193)	2 252	5	(2 252)	5
Reclassifications dans les actifs détenus en vue de la vente	-	(1)	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
31 décembre, 2013	17 286	40 886	878	59 050	(2 070)	(12 027)	(14 097)	15 216	28 859	878	44 953
Variation de périmètre	-	37	(10)	27	-	(21)	(21)	-	16	(10)	6
Acquisition	248	1 884	131	2 263	-	-	-	248	1 884	131	2 263
Dépréciation	-	-	-	-	(1 135)	(5 047)	(6 182)	(1 135)	(5 047)	-	(6 182)
Variation de taux de change	(7 546)	(18 587)	(285)	(26 418)	1 239	6 920	8 159	(6 307)	(11 667)	(285)	(18 259)
Cessions	(176)	(456)	(12)	(644)	21	197	218	(155)	(259)	(12)	(426)
Autres mouvements	51	59	(319)	(209)	21	14	35	72	73	(319)	(174)
31 décembre, 2014	9 863	23 823	383	34 069	(1 924)	(9 964)	(11 888)	7 939	13 859	383	22 181

Au 31 décembre 2014, la valeur nette totale des immobilisations corporelles acquises au travers de contrats de location-financement s'élevait à 4,3 millions d'€ (31 décembre 2013 : 10,3 millions d'€).

La valeur nette comptable des actifs corporels nantis au 31 décembre 2014 s'élève à 6 883 k€ (3 694 k€ sur les bâtiments et 3 189 k€ sur les machines agricoles et d'autres immobilisations corporelles).

En 2015, le Groupe a fait procéder à la réévaluation des immobilisations corporelles par un expert indépendant. La valeur nette estimée après réévaluation se monte à 26,8 M€.



10. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	<u>Filiales non consolidées (1)</u>	<u>Prêts à long terme</u>	<u>Dépôts de garantie</u>	<u>Autres immobilisations financières (2)</u>	<u>Total</u>
1 janvier, 2013	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	28	5	43	272	348
Acquisition de filiales	170	-	-	-	170
Acquisitions	-	1	-	-	1
Cessions	-	-	-	(88)	(88)
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variation du taux de change	(6)	-	-	(4)	(10)
Dépréciation	-	-	-	-	-
Reclassifications dans les actifs détenu en vue de la vente	-	-	-	(27)	(27)
31 décembre, 2013	192	6	43	153	394
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	2	27	29
Cessions	-	-	(8)	(65)	(73)
Autres mouvements	-	(5)	-	-	(5)
Variation du taux de change	(70)	-	-	-	(70)
Dépréciation	-	-	-	-	-
31 décembre, 2014	122	1	37	115	275

(1) Les filiales non-consolidées incluent 8,96 % des actions d'Agro-Farme, acquise en mars 2013, et 10 % des actions d'Agropervomaïsk, acquise en 2008.

(2) Les "Autres immobilisations financières" correspondent principalement à un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1^{er} mars 2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext. Il est conforme au code d'éthique de l'AFEI approuvé par l'AMF par la décision du 11 septembre 2006.

Le montant alloué à ce contrat de liquidité est de 800 k€ au 31 décembre 2014. Au cours de l'exercice comptable 2014, et dans le cadre de l'exercice du contrat de liquidité, 345 000 titres ont été achetés au prix moyen de 0,89 €, et 269 000 titres ont été vendus au prix moyen de 1,00 €.

Au 31 décembre 2014, la situation du contrat est la suivante :

- 496 816 actions évaluées à 227 k€ (0,46 €/action) étaient détenues par le Groupe dans le cadre de son contrat de liquidité (cf. État des changements des capitaux propres d'actionnaires consolidés, page 6) ;
- Les liquidités disponibles en vertu de ce contrat s'élevaient à 115 k€ (elles sont présentées dans les "Autres actifs financiers" dans l'état ci-dessus).



11. Impôt sur les sociétés

11.1. Analyse de la charge d'impôt sur le revenu (preuve d'impôt)

La décomposition de la charge d'impôt sur le revenu est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre, 2014	31 décembre, 2013
Impôts courants	15	228
Impôts différés	-	-
Impôts sur les résultats des activités poursuivies	15	228
Impôts courants	87	23
Impôts différés	157	249
Impôts sur les résultats des activités abandonnées	244	272
Impôts sur les résultats des activités poursuivies et abandonnées	259	500

L'analyse de la charge d'impôt sur le revenu révèle les facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre, 2014	31 décembre, 2013
Résultat comptable avant impôt sur les activités poursuivies	(23 079)	(20 295)
Gains et (pertes) avant impôt sur les activités abandonnées	1 673	(1 763)
Résultat comptable avant impôt	(21 406)	(22 058)
Taux d'impôt en France	33,33%	33,33%
(Charge) Profit d'impôts théorique	7 135	7 352
Incidence des :		
Gains et (pertes) des sociétés agricoles non taxables en Ukraine (cf. Note 6.16)	(1 724)	(4 318)
Impôts différés actifs non constatés et pertes fiscales de l'exercice non utilisées	(8 334)	(1 929)
Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	7 530	(1 759)
Taux d'impôts différents du taux français	(4 866)	154
(Charge) / Profit d'impôts du Groupe	(259)	(500)
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat consolidé	(15)	(228)
Impôt sur le résultat lié aux activités abandonnées	(244)	(272)

11.2. Impôts différés actif et passif

Les entreprises du Groupe qui sont soumises à l'impôt sur le revenu (Note 6.16) sont en position nette d'impôts différés actif en raison de l'accumulation des pertes fiscales. En référence, le montant total des déficits reportable d'AgroGeneration SA s'élève à 27 096k€ au 31 décembre 2014 et à 21 537 k€ au 31 décembre 2013 (actifs d'impôts différés de 9 032 k€ et 7 179 k€, respectivement). Cet actif d'impôt différé n'a pas été reconnu à la fin de l'exercice financier 2014 puisqu'il est peu vraisemblable qu'il soit récupéré dans un futur proche.



12. Stocks

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2014</u>			<u>31 décembre 2013</u>		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres	2 469	(100)	2 369	4 012	(174)	3 838
Stock d'encours	6 069	-	6 069	10 751	-	10 751
Produits agricoles	2 478	-	2 478	5 996	(147)	5 849
Autres produits	-	-	-	1 374	(377)	997
Total	11 016	(100)	10 916	22 133	(698)	21 435

Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2014/2015, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **encours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2014, le stock de **produits agricoles**, qui représente 2 478 k€, se compose de 25 448 tonnes de céréales provenant de la récolte 2013/2014, dont la majorité est constituée de maïs récolté en Ukraine (52 490 tonnes au 31 décembre 2013).

La **dépréciation** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 31 décembre 2014, 59,4 k€ (829 tonnes) de produits finis ont été nantis pour une ligne de crédit court terme (cf. notes 15.2).

13. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2014</u>			<u>31 décembre 2013</u>		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur
Actifs non-courants						
Cultures dans les champs	12	-	12	21	-	21
Animaux d'élevage	220	(4)	216	284	-	284
Total actifs biologiques non-courants	232	(4)	228	305	-	305
Actifs courants						
Cultures dans les champs	11 346	585	11 931	10 323	(250)	10 073
Animaux d'élevage	433	(271)	162	898	(573)	325
Total actifs biologiques courants	11 779	314	12 093	11 221	(823)	10 398
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	12 011	310	12 321	11 526	(823)	10 703

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2014 pour être récoltées au cours du second semestre 2015 en Ukraine. Ils incluent également le bétail, formé de vaches laitières et de vaches à viande ainsi que d'autres bovins.



Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts estimés des points de vente et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. paragr. 6.8).

A la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures dans les champs** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production attendus actualisés à la date de clôture

	<u>31 décembre, 2014</u>				<u>31 décembre 2013</u>			
	<i>Superficie planté (en hectares)</i>	<i>Rendements moyen attendus (ton / ha)</i>	<i>Prix moyen (EURO/ton)</i>	<i>Juste valeur (en kEURO)</i>	<i>Superficie planté (en hectares)</i>	<i>Rendements moyen attendus (ton / ha)</i>	<i>Prix moyen (EURO/ton)</i>	<i>Juste valeur (en kEURO)</i>
Blé d'hiver	45 750	4,6	120	8 001	27 147	4,9	134	7 277
Orge d'hiver	4 218	4,8	114	670	3 165	4,7	121	565
Colza d'hiver	9 034	2,9	312	3 260	6 486	2,6	308	2 231
TOTAL	59 002	4,4		11 931	36 798	4,5		10 073

Si les hypothèses formulées par la direction au 31 décembre 2014 avaient été réalisées avec une différence de 10 % à la hausse ou à la baisse, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute auraient augmenté/diminué d'environ 2 921 k€.

Les intrants inobservables significatifs utilisés dans la mesure de la juste valeur des **animaux d'élevage** sont les suivants :

- Nombre moyen de têtes et poids moyen
- Entrées futures attendues procurées par le bétail



Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)

	Cultures	Animaux d'élevage	Activités abandonnées (Argentine)	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2012	9 065	1 234		10 299
<i>Actifs biologiques courants</i>	9 030	165	-	9 195
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	35	1 069	-	1 104
Acquisition de filiales	6 705	-	341	7 046
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	6 816	-		6 816
Coûts engagés sur la période	38 499	415	2 348	41 262
Variation de stocks liée à la récolte	(52 202)	(150)	(654)	(53 006)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	1 555	(857)	532	1 230
Dépréciation des actifs biologiques	-	-	37	37
Reclassifications dans les actifs détenus en vue de la vente	-	-	(2 136)	(2 136)
Impact des variations de taux de change	(344)	(33)	(468)	(845)
Valeur comptable au 31 décembre 2013	10 094	609	0	10 703
<i>Actifs biologiques courants</i>	10 073	325	-	10 398
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	21	284	-	305
Acquisition de filiales				
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	7 667			7 667
Coûts engagés sur la période	41 633	826	-	42 459
Variation de stocks liée à la récolte	(54 643)	(642)	-	(55 285)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	12 881	(149)	-	12 732
Dépréciation des actifs biologiques			-	
Impact des variations de taux de change	(5 689)	(266)	-	(5 955)
Valeur comptable au 31 décembre 2014	11 943	378	-	12 321
<i>Actifs biologiques courants</i>	11 931	162	-	12 093
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	12	216	-	228

Au 31 décembre 2014, 7 331 k€ (38 409 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (cf. notes 15.2).



14. Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre, 2014</u>	<u>31 décembre, 2013</u>
Créances clients	993	1 518
Avances versées (1)	287	1 184
Autres créances	1 325	473
Créances sociales et fiscale (hors créance de TVA)	169	399
Créances de TVA (2)	1 417	2 490
Charges constatées d'avance	910	384
Clients et autres créances	5 101	6 448

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre, 2014</u>	<u>31 décembre, 2013</u>
Devise:		
Libellé en EUR	236	546
Libellé en USD	1 227	435
Libellé en UAH	3 638	5 467
Clients et autres créances	5 101	6 448

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2015.

(2) La TVA à recevoir d'un montant de 1 417 k€ inclut :

439 k€ se rapportant aux entités ukrainiennes jouissant d'un régime agricole spécial (note 6.16 (b)). Ce montant représente essentiellement un actif de TVA « non confirmé » qui correspond à la TVA récupérée au titre d'achats sans pour autant être confirmée par aucun document spécial de TVA (que le fournisseur en Ukraine a obligation de fournir pour que l'acheteur puisse se faire rembourser la TVA déductible). Ce document spécial peut être obtenu et déclaré par la Société dans les 365 jours suivant l'achat ; cet actif de TVA « non confirmé » indique donc que la TVA est récupérable à l'avenir une fois que les justificatifs correspondants sont obtenus. Le chiffre mentionné ci-dessus inclut aussi un actif de TVA déclaré qui doit diminuer les obligations futures, tant pour l'activité ordinaire que pour celle qui est soumise à un régime spécial ;

781 k€ se rapportant aux entités ukrainiennes qui n'ont pas opté pour le régime spécial de taxation réservé aux producteurs agricoles. Ce montant représente la TVA déductible reçue lors des achats, qui a été déclarée et doit diminuer les obligations de TVA à venir ;

197 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



15. Endettement net

15.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre, 2014</u>	<u>31 décembre, 2013</u>
Disponibilités	5 415	8 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 415	8 902
Découvert bancaire		(1 677)
Trésorerie nette	5 415	7 225

Tous les dépôts à terme des filiales ukrainiennes sont mis en nantissement de passifs au titre des contrats de prêt conclus avec Alfa Bank (cf. 15.2). La valeur comptable totale des dépôts à terme nantis s'élève à 1 798 ke (34 582 000 UAH). Ces dépôts peuvent être retirés après remboursement des tranches de prêt à Alfa Bank et sont classés dans les "Autres actifs financiers courants" (cf. Note 19).

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie et le Découvert bancaire sont libellés dans les monnaies ci-dessous au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre, 2014</u>		<u>31 décembre, 2013</u>	
	Disponibilités et équivalents	Découvert bancaire	Disponibilités et équivalents	Découvert bancaire
Devise :				
Libellé en EUR	48	-	2 347	(1 677)
Libellé en USD	2 602	-	1 854	-
Libellé en UAH	2 765	-	4 701	-
TOTAL	5 415	-	8 902	(1 677)



15.2. Emprunts financiers et endettement net

(en milliers d'euros)	31 décembre, 2014				TOTAL	31 décembre, 2013				TOTAL
	Non courant	Courant				Non courant	Courant			
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total	
Obligations cotées (1)	19 784		411	411	20 195	19 647		411	411	20 058
Obligations Konkur (2)	32 795		2 564	2 564	35 359	28 957		514	514	29 471
Contrats de location financiers (3)	1 191	1 824	56	1 880	3 071	2 343	2 198		2 198	4 541
Prêts bancaires (4)	4 592	18 831	377	19 208	23 800		24 233	225	24 458	24 458
Autres dettes financières (5)		159	19	178	178		235	17	252	252
Total emprunts	58 362	20 814	3 427	24 241	82 603	50 947	26 666	1 167	27 833	78 780
Trésorerie et équivalents de trésorerie					5 415					7 225
Endettement net					77 188					71 555

(1) Les émissions d'obligations de juillet 2012 et d'avril 2013 ont initialement été comptabilisées à leur juste valeur, en se basant sur un montant brut de 20 379 k€ net des coûts de transaction encourus, qui s'élèvent à 885 k€. Au 31 décembre 2014, le coût amorti se monte à 19 784 k€ et les intérêts courus à 411 k€.

(2) Les obligations Konkur (40 M\$) se rapportent à la fusion (cf. note 2.1). La partie courante de 2 564 k€ représente les intérêts courus.

En 2015, le Groupe a restructuré sa dette avec comme résultat la diminution significative du montant des obligations comptabilisées en dette.

(3) Les paiements des locations courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de locations minimaux futurs (cf. note 27.1).

(4) Les emprunts bancaires incluent les emprunts souscrits auprès d'Alfa Bank (17,0 M€), de Crédit agricole UA (0,7 M€) et de la BERD (5,7 M€).

Dans le cadre de ces emprunts, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- certaines des immobilisations (Bâtiments et Machines agricoles ; cf. note 9) ;
- certains des produits finis (cf. note 12) ;
- des dépôts à court terme (cf. note 15.1) ;
- certains des actifs biologiques (cf. notes 13).

Les actions dans les filiales Marrimore, AJU, AFU et UCD ont été remises en nantissement au bénéfice de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) dans le périmètre de la convention de financement signée en 2011.



Conformément à la convention signée le 29 septembre 2011, la BERD a obtenu 850 000 bons de souscription d'actions (BSA) qui lui donnent droit à 850 000 actions supplémentaires ayant un prix d'exercice de 2,05 € ; ces BSA ont été classés en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les prêts accordés par Alfa Bank et la BERD sont assortis de covenants. Le Groupe est en bris de certains de ces covenants. La BERD a accordé un waiver sur l'ensemble des bris de covenants au 31 décembre 2014 et le Groupe est actuellement en train de conclure un avenant au contrat de prêt avec la banque Alfa qui entérinera le waiver de ces bris au 1^{er} janvier 2015.

(5) Les autres emprunts se rapportent principalement au passif (de 159 k€) payable à Vivescia et à la partie liée Elandia.

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>2 015</u>	<u>2 016</u>	<u>2 017</u>	<u>2018 et au-delà</u>	<u>Total</u>
Emprunts obligataires cotées	411	-	-	19 784	20 195
Obligations Konkur	2 564			32 795	35 359
Prêts bancaires	19 208	1148	1148	2 296	23 800
Autres dette financières	2 058	720	285	186	3 249
Total emprunts	24 241	1 868	1 433	55 061	82 603

Détail des emprunts à taux variable et des emprunts à taux fixe :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre, 2014</u>		<u>31 décembre, 2013</u>	
	<u>Variable</u>	<u>Fixe</u>	<u>Variable</u>	<u>Fixe</u>
Emprunts obligataires cotées	-	55 554	-	49 529
Prêts bancaires	5 849	17 951	5 145	19 313
Contrats de location financiers	1 343	1 728	1 958	2 583
Autres dettes financières	-	178	-	252
Total emprunts	7 192	75 411	7 103	71 677

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre, 2014</u>	<u>31 décembre, 2013</u>
Devise:		
EUR	21 117	21 923
USD	61 484	52 541
UAH	2	4 316
Total emprunts	82 603	78 780



Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	31 décembre, 2014	31 décembre, 2013
EUR	8,4%	8,2%
USD	10,6%	8,2%
UAH	-	19,2%

16. Capital social

	Capital social (euros)	Nombre d'actions	Prime d'émission (euros)
1 janvier, 2013	3 656	3 656	89 997 394
Changement de périmètre	1 751 220	35 093 878	(38 058 513)
11 octobre, 2013	1 754 876	35 097 534	51 938 881
Emission d'actions nouvelles	2 863 220	57 264 394	114 528 788
31 décembre, 2013	4 618 096	92 361 928	166 467 669
Emission d'actions nouvelles	-	-	-
31 décembre, 2014	4 618 096	92 361 928	166 467 669

Variations de périmètre

Au 31 décembre 2012, le capital social et les primes d'émission étaient égaux à ceux d'Harmelia Investments Limited (4 k€ et 89 997 k€, respectivement).

Suite à l'acquisition inversée d'octobre 2013 (note 2.1), les états financiers consolidés reflètent la structure du capital (notamment, le capital social, la prime d'émission, les actions propres) de l'acquéreur sur le plan juridique, AgroGeneration SA, et incluent les actions émises dans le cadre de l'acquisition inversée. Au 11 octobre 2013, le capital social et les primes d'émission sont égaux à ceux de l'Acquéreur sur le plan juridique, AgroGeneration SA, à savoir, respectivement, 1 755 k€ et 51 939 k€, respectivement.

Émission d'actions en octobre 2013

Le 11 octobre 2013, la Société a émis 57 264 394 nouvelles actions en faveur de Konkur, liées à la fusion avec Harmelia (cf. note 2.1).



Instruments en circulation au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	Note	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSPCE	26	5 327	106 540
Stock-options	26	1 317 833	1 317 833
BSA EBRD	15.2	850 000	850 000
BSA Konkur		57 264 394	2 496 268
Total nombre d'actions supplémentaires potentielles			4 770 641

BSA Konkur

Les bons de souscription émis pour les actions de Konkur peuvent être exercés jusqu'au troisième anniversaire de leur émission. Ces bons de souscription seront exerçables et donneront droit de souscrire un certain nombre de nouvelles actions ordinaires d'AgroGeneration si le ratio EBITDA du groupe Harmelia est supérieur à deux fois celui d'AgroGeneration en 2013. Si ce ratio est compris entre 1,5 et 2, le nombre de bons de souscription exercé sera fixé au prorata du ratio ; s'il est inférieur à 1,5, les bons de souscription ne pourront pas être exercés.

Le ratio EBITDA de l'ancien groupe AgroGeneration et d'Harmelia doit être calculé à partir des états financiers audités pour les 12 mois de l'année civile 2013, en appliquant les méthodes comptables d'AgroGeneration existant au 31 décembre 2012. Les parties n'ayant pas encore engagé la procédure à la date de publication des présents états financiers consolidés, il n'est donc pas possible d'évaluer la juste valeur de ces bons de souscription et le Groupe n'a pas encore intégré dans ses comptes de dette liée à ces bons de souscription

17. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Provisions pour restructuration	Total
Au 1 janvier 2012	-	-	-	-
Dotation	500	-	-	500
Reprise (utilisée)	-	-	(150)	(150)
Reprise (non utilisée)	-	-	-	-
Changement de périmètre	75	4	250	329
Autres changements	-	-	-	-
Ecart de conversion	(16)	-	-	(16)
Au 31 décembre 2013	559	4	100	663
Dotation	-	-	-	-
Reprise (utilisée)	(163)	-	(100)	(263)
Reprise (non utilisée)	(279)	(4)	-	(283)
Changement de périmètre	-	-	-	-



Autres changements	-	-	-	-
Ecart de conversion	(117)	-	-	(117)
Au 31 décembre 2014	-	-	-	-

En 2013, le Groupe a augmenté la Provision relative aux litiges liée à l'utilisation des droits fonciers. AgroGeneration a perdu en appel en avril 2014. Le montant provisionné (412 k€) inclut le manque à gagner de tiers et les frais de justice. En mai 2014, la Cour de cassation a annulé la décision de la Cour d'appel en faveur d'AgroGeneration, qui a ainsi pu reprendre la provision en 2014.

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques. Au 30 juin 2014, le Groupe n'est exposé à aucun autre litige significatif.

18. Dettes fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre, 2014</u>	<u>31 décembre, 2013</u>
Fournisseurs	5 029	3 189
Avances reçues	1 049	1 294
Dettes fiscales et sociales	1 302	1 727
Dettes de TVA	468	961
Produits constatés d'avance	281	492
Autres créditeurs	765	1 356
Fournisseurs et autres dettes	8 894	9 019

La TVA exigible représente le montant versé sur le compte bloqué spécial et pouvant servir à financer l'achat de biens et de services pour des activités agricoles. Une fois imputé, il est reclassé en subvention gouvernementale dans le compte de résultat (Note 6.16 (b)).

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre, 2014</u>	<u>31 décembre, 2013</u>
Devise :		
Libellé en EUR	1 290	2 331
Libellé en dollar US	2 421	-
Libellé en UAH	5 183	6 688
Fournisseurs et autres dettes	8 894	9 019



19. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Les actifs et passifs financiers par catégorie et la classification de la juste valeur au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		La valeur comptable totale au 31 décembre 2014	Valorisé à prix d'acquisition	Le niveau de hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7		
		par le biais du compte de résultat	en capitaux propres			Le niveau 1: prix cotés sur le marché et disponibles	Le niveau 2: valorisation basée sur des données de marché observables	Le niveau 3: valorisation basée sur des données de marché non observables
Actifs								
Immobilisations financières	10							
Titres des filiales non consolidées			122	122	122			
Prêts à long terme		1		1	1			
Les dépôts de garantie			37	37		37		
Autres immobilisations financières			115	115		115		
Actifs financiers courants	15.1							
Dépôts à terme			1 798	1 798		1 798		
Clients et autres créances	14	5 101		5 101	5 101			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.1		5 415	5 415		5 415		
Passifs								
Emprunts obligataires	15.2	(55 554)		(55 554)	(55 554)			
Emprunts et dettes financières (courants et non-courants)	15.2	(23 800)		(23 800)	(23 800)			
Location-financement (courants et non-courants)	27.1	(3 071)		(3 071)	(3 071)			
Autres dettes financières	15.2	(178)		(178)	(178)			
Fournisseurs et autres créateurs courants	18	(8 894)		(8 894)	(8 894)			
Découvert bancaire	15.1							

Les actifs et passifs financiers par catégorie et la classification de la juste valeur au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		La valeur comptable totale au 31 décembre 2013	Valorisé à prix d'acquisition	Le niveau de hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7		
		par le biais du compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1: prix cotés et disponibles	Niveau 2: prix observables	Niveau 3: données non observables
Actifs								
Immobilisations financières	10							
Titres des filiales non consolidées			192	192	192			
Prêts à long terme		6		6	6			
Les dépôts de garantie			43	43		43		
Autres immobilisations financières			153	153		153		
Actifs financiers courants	15.1			-				



Dépôts à terme			-	-	-
Clients et autres créances	14	6 448		6 448	6 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.1		8 902	8 902	8 902
Passifs					
Emprunts obligataires	15.2	(49 529)		(49 529)	(49 529)
Emprunts et dettes financières (courants et non-courants)	15.2	(24 458)		(24 458)	(24 458)
Location-financement (courants et non-courants)	27.1	(4 540)		(4 540)	(4 540)
Autres dettes financières	15.2	(253)		(253)	(253)
Fournisseurs et autres créanciers courants	18	(9 019)		(9 019)	(9 019)
Découvert bancaire	15.1		(1 677)	(1 677)	(1 677)

20. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	2014	2013
Produits agricoles	63 318	49 129
Services et autres	1 302	4 573
Produits d'exploitation	64 620	53 702

(1) En 2014, AgroGeneration a vendu 404 500 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses (28 024 tonnes au premier semestre 2014 récoltées en 2013, et 376 476 tonnes au second semestre 2014 récoltées en 2014).

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Détails des produits par zone géographique :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Ukraine	52 151	48 175
France	12 469	5 527
Total chiffres d'affaires des activités poursuivies	64 620	53 702
Argentina - activités abandonnées	2 726	1 428
Chiffre d'affaires	67 346	55 130

Le Groupe compte deux grands clients auxquels il a vendu pour 23,7 M€ de produits en 2014 (5,6 M€ en 2013), soit 36,7 % (10,5 % en 2013) du total des produits issus des activités ordinaires.

Les produits issus de chacun des autres clients pris individuellement représentant moins de 10 % du total.



21. Coûts fonctionnels / Coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Coûts des ventes	(55 679)	(54 430)
Frais généraux & administratifs	(14 647)	(15 955)
Charges par fonction	(70 326)	(70 385)
Achats matières premières, services et locations	(42 915)	(49 422)
Charges de personnel	(8 300)	(10 245)
Amortissements	(7 294)	(6 987)
Ajustement de juste valeur des produits finis récoltés (vendus)	(10 562)	1 420
Autres charges	(1 255)	(5 151)
Charges par nature	(70 326)	(70 385)

(1) En moyenne, en 2014, le Groupe comptait 1 477 employés.

22. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produits de cession des immobilisations	84	21
Reprise de la provision pour litige	279	-
Subventions d'investissement	6 295	-
Autres produits	1 290	9
Autres produits	7 948	30
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(426)	(418)
Valeur nette comptable des titres cédés	-	-
Dotation aux provisions pour litige	-	(412)
Autres charges	(1 437)	(40)
Autres charges	(1 863)	(870)
Autres produits et charges opérationnels	6 085	(840)

(1) Les subventions publiques (cf. Notes 6.9 et 6.16 (b)) ont été comptabilisées en 2013 dans les autres produits (Note 20) et se montaient à 2 683 k€.



23. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Coût d'emprunt	(1)	(8 795)	(2 765)
La désactualisation des intérêts	(2)	(137)	(30)
Différences de change		(27 176)	(590)
<i>Différences de change réalisées</i>	(3)	(12 316)	133
<i>Différences de change latentes</i>	(4)	(14 860)	(723)
Autres produits / charges financiers		(82)	(85)
Résultat financier net		(36 190)	(3 470)

Charges d'intérêt

(1) Les intérêts sont pour l'essentiel composés de :

4 146 k€ sur les obligations cotées et les obligations Konkur (1 631 k€ et 2 515 k€, respectivement) ;

4 237 k€ sur les prêts bancaires (458 k€ pour la BERD, 2 051 k€ pour Alfa Bank, 567 k€ pour le Crédit agricole, 585 k€ pour UkrSibBank, 263 k€ pour Raiffeisen Bank, 171 k€ pour les autres banques et 554 k€ pour les crédits-bails).

(2) La désactualisation des intérêts capitalisés représente la différence entre le taux d'intérêt nominal (décaissements effectifs) et le taux d'intérêt réel pour les passifs comptabilisés aux coûts amortis.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2014 se composent de prêts et d'autres dettes libellés en USD et en EURO. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.2), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fortement fluctué pendant l'exercice, passant de 7,99 UAH/USD au 31 décembre 2013 à 15,77 UAH/USD au 31 décembre 2014.

(3) Les gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 12 316k€) enregistrés par le Groupe en 2014 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle la facture a été reçue / émise et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Ces montants sont pour la plupart liés au remboursement des prêts bancaires par les entités ukrainiennes.

(4) Les gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe au 31 décembre 2014 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intra-groupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 9 086 k€ de perte de change latente liée aux obligations, prêts bancaires et autres dettes ;



- 5 774 k€ de perte de change latente liée aux prêts intra-groupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises.

On notera que certains prêts intra-groupe sont classés en investissement net (cf. note 6.3) pour lesquels la perte de change latente (40 737 k€) est comptabilisée directement en capitaux propres.

24. Activités abandonnées au cours de l'exercice

En novembre 2013, le Conseil d'administration a décidé de cesser l'exploitation d'AgerAustral en Argentine et a vendu cette société le 5 juin 2014 (cf. note 2.1).

(en milliers d'euros)	AgerAustral
	<u>2014 (5 mois)</u>
Chiffre d'affaires	2 726
Autres produits d'exploitation	-
Total chiffre d'affaires	2 726
Ecarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	1 179
Coûts des ventes	(2 747)
Marge brute	1 158
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(499)
Autres produits et charges	-
Résultat financier net	(4)
Gain à la vente des activités destinées à être cédées	1 018
Le résultat d'exploitation avant impôts	1 673
Impôt sur les bénéfices de société	(244)
Le résultat d'exploitation des activités destinées à être cédées	1 429

(1) Vente des activités menées en Argentine (AgerAustral)

En 2013, la direction a estimé que le prix de vente potentiel d'AgerAustral était inférieur de 2,5 M€ à ses actifs nets compte tenu des risques liés au taux de change et au rapatriement des capitaux propres en Argentine. En conséquence, le groupe a passé une provision de 2,5 M€ au compte "Profit/(perte) des activités destinées à être cédées".

En juin 2014, AgerAustral a été cédée. L'opération s'est traduite par la comptabilisation d'un gain net de 1 018 k€ (se décomposant en un gain de 2 500 k€ découlant de la reprise de provision de 2013 et en une perte réelle de 1 482 k€ liée à l'opération). Au terme des 5 premiers mois de l'exercice 2014, le résultat de la filiale argentine est un gain de 411 k€, duquel découle un résultat net de 1 429 k€ pour les activités abandonnées en cours d'exercice.



25. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

En ce qui concerne l'acquisition inversée d'AgroGeneration par Harmelia, conformément à la norme IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises", le calcul utilisé pour le nombre moyen pondéré d'actions émises a été établi avant et après la fusion :

pour la période antérieure à la fusion, le nombre moyen pondéré d'actions émises reflète le nombre d'actions Harmelia avant la fusion multiplié par la parité d'échange établie dans l'accord de fusion ;

pour la période postérieure à la fusion, le nombre moyen pondéré d'actions est le nombre moyen pondéré d'actions AgroGeneration-Harmelia émises au cours de la période.

(en milliers d'euros)	2014	2013
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(23 094)	(20 523)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	1 429	(2 035)
Résultat net consolidé - part du groupe	(21 665)	(22 558)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(21 665)	(22 558)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	91 927 864	64 889 666
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	91 927 864	64 889 666
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,24)	(0,35)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,24)	(0,35)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,25)	(0,32)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,25)	(0,32)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	0,02	(0,03)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	0,02	(0,03)



Pour les exercices financiers 2013 et 2014, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des *stock-options* et des bons de souscription ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

26. Rémunération en actions

26.1. Attribution de BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise)

(a) Plan de 50 000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007)

Un plan de BSPCE (Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise) a été mis en place pour les employés de l'ancien Groupe AgroGeneration en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de 3 ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire social au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables au 1^{er} juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1^{er} juillet 2010, et l'autre moitié le 1^{er} juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçables pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500 ;
- les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leur BSPCE à compter du 1^{er} janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de rendement interne net minimum réalisé par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE pouvant être exercés était de 4 827.

Soit un total de 5 327 BSPCE exerçables au 31 décembre 2014.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2014	2013
Nombre de stock-options au début de la période	5 327	
Nombre de stock-options attribuées en raison de la variation de périmètre		5 327
Nombre de stock-options attribuées pendant la période		
Nombre de stock-options remplacées pendant la période		
Nombre de stock-options perdues au titre de l'exercice		
Nombre de stock-options levés pendant la période	5 327	5 327

(c) Modèle de valorisation



Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission avec la méthode de Monte-Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :

- taux sans risque : 3,79 %
- taux de rotation : 0,00 %
- volatilité : 50,00 %



26.2. Attribution de stock-options

(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

En date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de surveillance du 30 janvier 2009, le Directoire de l'ancien Groupe AgroGeneration a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock-option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 €. Ces stock-options sont validées par tiers sur 3 ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25 % minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 stock-options, par le plan du 26 janvier 2010.

Le nombre de stock-options restantes au 31 décembre 2014 est de 50 000.

(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

En date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 14 janvier 2010, le Directoire de l'ancien Groupe AgroGeneration a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 €. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1^{er} janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} juillet 2012 et avant le 1^{er} janvier 2013,
- 2/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} janvier 2012 et avant le 1^{er} juillet 2012,
- 3/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} juillet 2011 et avant le 1^{er} janvier 2012,
- 4/6 de ses options en cas de départ après le 1^{er} janvier 2011 et avant le 1^{er} juillet 2011,
- 5/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} juillet 2010 et avant le 1^{er} janvier 2011,
- la totalité des options en cas de départ après le 1^{er} janvier 2010 et avant le 1^{er} juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de 4 ans à compter de la date d'attribution (26 janvier 2014).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2014 est de 405 333.

(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

En date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 23 février 2010, le Directoire de l'ancien Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2014 est de 400 000.

(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ancien Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :



- prix d'exercice de 1,95 €,
- conditions de présence :

Si le bénéficiaire compte plus de 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1^{er} juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} janvier 2014 et avant le 1^{er} juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} juillet 2013 et avant le 1^{er} janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} janvier 2013 et avant le 1^{er} juillet 2013,
- 4/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} juillet 2012 et avant le 1^{er} janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} janvier 2012 et avant le 1^{er} juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1^{er} janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte entre 1 et 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1^{er} juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} janvier 2015 et avant le 1^{er} juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} juillet 2014 et avant le 1^{er} janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} janvier 2014 et avant le 1^{er} juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} juillet 2013 et avant le 1^{er} janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} janvier 2013 et avant le 1^{er} juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} juillet 2012 et avant le 1^{er} janvier 2013,
- 7/8 de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1^{er} janvier 2012 et avant le 1^{er} juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1^{er} janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'1 an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1^{er} juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de départ après le 1^{er} juillet 2013 et avant le 1^{er} juillet 2015,
- la totalité des options en cas de départ avant le 1^{er} juillet 2013.
- Période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans.

Le nombre d'options au 31 décembre 2014 est de 462 500.



(e) Synthèse des plans de souscription d'options

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Nombre de stock-options au début de la période	1 367 833	-
Nombre de stock-options attribuées en raison de la variation de périmètre		1 417 833
Nombre de stock-options attribuées pendant la période		-
Nombre de stock-options remplacées pendant la période		-
Nombre de stock-options perdues au titre de l'exercice	(50 000)	(50 000)
Nombre de stock-options levés pendant la période		-
Nombre de stock-options à la fin de la période	1 317 833	1 367 833

(f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de *stock-options* sont les suivantes :

<u>Plans</u>	<u>Taux sans risque</u>	<u>Taux de rotation</u>	<u>Volatilité</u>	<u>Méthode retenue</u>
2009 et 2010	2,80%	0%	50%	Binomiale
9 décembre 2011	2,85%	7,50%	31%	Black & Scholes

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables pour une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

La volatilité attendue pour le plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

27. Engagements

27.1. Engagements financiers

Les engagements du Groupe portant sur l'endettement et les instruments financiers sont évoqués dans les Notes 15.2.

27.2. Engagements liés aux activités d'exploitation

- *Obligations découlant de contrats de location-financement*

Les actifs non courants acquis en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés en actif et en passif dans le bilan consolidé.



Au 31 décembre 2014, 3 015 k€ de paiements de locations minimaux futurs dus au titre de contrats de location-financement portaient sur les machines et les véhicules agricoles. Les actifs totaux acquis au titre de contrats de location-financement et comptabilisés dans les actifs consolidés s'élevaient à 4,3 M€ au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : 10,3 M€).

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Loyers futurs		
A moins d'1 an	2 307	2 777
De 1 à 5 ans	1 506	2 966
Au-delà de 5 ans		-
Total des loyers futurs minimums	3 813	5 743
Moins frais financiers	(798)	(1 202)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	3 015	4 541

- *Obligations découlant de contrats de location simple*

Le Groupe loue des terrains, des bureaux, des équipements de fabrication et d'entrepôt, des véhicules et d'autres équipements au titre de différents contrats de location simple.

Les montants présentés dans le tableau suivant correspondent aux paiements minimaux futurs qui devront être effectués conformément aux conditions prévues dans ces contrats :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
A moins d'un an	4 788	7 431
De 1 à 5 ans	13 621	23 148
A plus de 5 ans	13 486	22 832
(en milliers d'euros)	31 895	53 411

Les engagements du Groupe se composent principalement des loyers des terres agricoles prises à bail (2014 : 116 691 ha pour une durée résiduelle moyenne de 6,90 ans, 2013 : 111 951 ha pour une durée résiduelle moyenne de 7,87 ans).



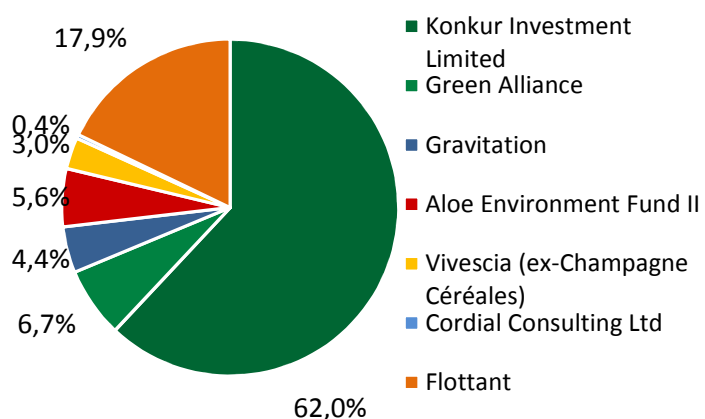
28. Parties liées

28.1. Actionnariat et Gouvernance

(a) Actionnariat

Au 31 décembre 2014, l'actionnariat se répartit comme suit:

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2014



Konkur : société de holding d'investissements contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

Green Alliance : société de holding de Charles Beigbeder et Alain Mallart.

Gravitation : société de holding de Charles Beigbeder.

Aloe Environment Fund II : fonds d'investissement.

Vivescia (anciennement Champagne Céréales) : grande coopérative céréalière française.

Aucune société-mère ne produit d'états financiers consolidés à la disposition du public.

(b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration se composant de onze membres.

La société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

Suite à la restructuration de la dette, et au vu de la nouvelle structure de l'actionnariat après la conversion de l'OSRANE, le groupe a simplifié sa gouvernance en Avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le conseil. Celui-ci est désormais composé de 7 membres, présidé par Michael Bleyzer, Pierre Danon en assurant la vice-présidence.

Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer
- Vice-président : Pierre Danon

Autres membres

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer) **
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) */**
- John Shmorhun (CEO AgroGeneration)
- Guillaume James (Gravitation)

* membre du Comité de rémunération

** membre du Comité d'audit



Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration n'a pas attribué de jetons de présence ni aucune autre rémunération aux membres du Conseil d'administration pour cette période. En conséquence, les avantages à publier concernent seulement le Directeur général du Groupe. La rémunération de John Shmorhun, DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 28.2 *Transactions avec des parties liées*.

28.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entamées sur la période et les soldes restants au 31 décembre 2014 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

kEURO	31 décembre 2014		2014		31 décembre 2013		2013	
	ACTIFS	PASSIFS	PRODUITS	CHARGES	ACTIFS	PASSIFS	PRODUITS	CHARGES
SigmaBleyzer groupe: diverses entités sous contrôle commun								
Management Fees			-	(318)				(180)
Obligations émis au profit de Konkur		(32 795)			(28 956)			
Intérêts sur les obligations		(2 564)	(2 408)		(514)		(514)	
Prestations de conseil		(5)	(273)				(374)	
Location de locaux				(6)				
Emprunts	315	(83)		(1)	290	(106)		
Register LLC: sous influence du Groupe en 2013, société consolidée en 2014								
Consulting services					28			(292)
Gravitation SAS: actionnaire								
Refacturation de loyers	28		88	(3)			18	
Prestations de conseil				(151)				
Group Vivescia: actionnaire								
Intérêts sur emprunt				(15)				(50)
Autres dettes		(69)				(209)		
Safari Arms: contrôlée par un membre du Conseil d'Administration								
Services de sécurité		(166)	(1 643)					(1 594)
John Shmorhun: membre de direction								
Services de gestion		(82)	(412)					(318)
Cordial Consulting: contrôlée par un membre du Conseil d'Administration								
Services stratégiques		(77)	(193)			(217)		(743)
TOTAL	343	(35 841)	88	(5 424)	318	(30 002)	18	(4 065)



30. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Attestation		
réseau EY	355	280
Finexsi Audit	55	35
Autres services de vérification		
réseau EY	107	60
Finexsi Audit		20
Total des honoraires	517	395



31. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2014	31 décembre 2013
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France	Siège social	Entité consolidant	Entité consolidant
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosia - Chypre	la société holding	100%	100%
3	Haberly Properties Ltd	Haberly	Nicosia - Chypre	la société holding	100%	100%
4	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosia - Chypre	la société holding	100%	100%
5	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosia - Chypre	la société holding	100%	100%
6	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosia - Chypre	la société holding	100%	100%
7	Azent Limited Company	Azent	Nicosia - Chypre	la société holding	100%	100%
8	Zito Investments Limited	Zito	Nicosia - Chypre	la société holding	100%	100%
9	AgerAustral*	AgerAustral	Buenos Aires - Argentine	la société agricole	-	100%
10	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev - Ukraine	une entreprise de services	100%	100%
11	LLC Agro NovaNyva	ANN	Kiev - Ukraine	une entreprise de services	100%	100%
12	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev - Ukraine	la société commerciale	100%	100%
13	AFT-Agro	AFT	Kiev - Ukraine	la société agricole	100%	-
14	Agroziom	AGZ	Sumy - Ukraine	la société agricole	100%	100%
15	Vinal Agro	VKD	Lviv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
16	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
17	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol - Ukraine	la société agricole	100%	100%
18	Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol - Ukraine	la société agricole	100%	100%
19	Lishchynske**	VLY	Zhitomir - Ukraine	la société agricole	100%	100%
20	TOV CF Leschin**	VLY	Zhitomir - Ukraine	la société agricole	-	100%
21	Vidrodzhennya	VZH	Zhitomir - Ukraine	une entreprise de services	100%	100%
22	Agro-Vilshanka***	AgroVyshyanka	Zhitomir - Ukraine	la société commerciale	-	100%
23	Agro Fund Terestchenko	AFT	Zhitomir - Ukraine	la société agricole	100%	100%
24	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv - Ukraine	une entreprise de services	100%	100%
25	APK Donets LLC	DON	Kharkiv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
26	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
27	Zachepilovskoje LLC	ZACH	Kharkiv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
28	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
29	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv - Ukraine	une entreprise de services	100%	100%
30	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
31	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv - Ukraine	une entreprise de services	100%	100%
32	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
33	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
34	Vybor LLC	VYB	Kharkiv - Ukraine	la société agricole	100%	100%
35	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv - Ukraine	la société commerciale	100%	100%
36	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv - Ukraine	une entreprise de services	100%	100%
37	Register LLC****	Register	Kharkiv - Ukraine	une entreprise de services	100%	-

* AgerAustral a été cédée en juin 2014 (cf. Note 2.1).

** TOV CF Leschin a été fusionnée avec une autre filiale du Groupe, Lishchynske, le 1^{er} septembre 2014 et a cessé d'exister en tant que personne morale distincte.

*** Agro-Vilshanka a été liquidée le 31 décembre 2014.

**** Register LLC était une partie liée en 2013 et a été acquise par le Groupe en 2014.